A V I S P U B L I C

Édition du 23 septembre 2023

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 21 août 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1242-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux cas d'exception pour un terrain dérogatoire, d'agrandir la zone FI13R à même une partie de la zone FH08C, de créer la zone JI09P à même une partie de la zone JI07P, d'agrandir la zone HK01R à même une partie de la zone HL02R, d'agrandir la zone DE06R à même une partie de la zone EE05C, d'autoriser les usages d'habitations bifamiliales « R2 », trifamiliales « R3 » et multifamiliales « R4+ » dans la zone DE06R, d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de rectifier le tracé d'un cours d'eau, d'ajouter des milieux humides et autoriser les habitations multifamiliales de six (6) logements et modifier la marge avant dans la zone JJ03R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP12-2023 et SP12-2023 ».

2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 18 septembre 2023.

4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 18 septembre 2023.

Donné à Granby, ce 22 septembre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier